

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2022**

Date de la convocation : 10/06/2022

Date d'affichage : 10/06/2022

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Le mercredi 15 juin 2022 à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Etaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie, Curiallet Laura – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge (arrivée à 19h30).

Absents excusés ayant donné procuration :

Étaient absents : Madame Martinet Céline, Monsieur Chêne Claude

Jean-Luc Besson est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020

- Aoste Vidange : débouchage canalisation : 1heure + 1 déplacement
- Enrobés Alpin : enrobés à froid : 108.00€ HT
- Andréoni Nettoyage : vitres bâtiments communaux : 966.00€ HT
- LEGSA : réparation tracteur tondeuse: 406.83€ HT
- LEGSA : filtre à air et à huile tracteur tondeuse : 54.58€ HT
- France Feux : feu d'artifice du 13/07 : 1 666.67€ HT

2. APPROBATION DU PRINCIPE DE RENOUELEMENT DE DSP DE L'AUBERGE DES ENTREMONT

1. Accompagnement AGATE :

La délégation de service public de l'Auberge des Entremont arrive à échéance le 31 octobre 2022. AGATE a été sollicitée pour assister la commune dans la procédure.

Le conseil municipal :

- approuve l'accompagnement par AGATE
- approuve le devis d'AGATE de 6 000€ maximum dont 3 180€ reste à charge, déduction faite de la participation du conseil départemental de la Savoie (47% du budget de cette mission)
- autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour 12

2. Renouvellement de la DSP pour l'Auberge des Entremonts :

Madame le Maire expose son rapport préparatoire à la délégation de service public.

Si la gestion déléguée est retenue, une commission de délégation de service public doit être constituée. Cette commission doit intervenir pour analyser les candidatures et donner un avis sur les offres remises. Madame le Maire propose de constituer une commission spécifique dédiée à la délégation de service public de l'Auberge des Entremonts.

Le Conseil municipal sera donc amené à procéder, lors de sa prochaine réunion, à la désignation des membres de cette commission. Cette dernière se composera, conformément à l'article L.1411-5 du

Code Général des Collectivités Territoriales, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du Conseil municipal, ainsi que du Maire ou toute autre autorité habilitée à signer la convention, Président de droit de la commission.

Le conseil municipal approuve le principe du maintien du mode de gestion délégué de l'Auberge des Entremonts au moyen d'une convention de délégation de service public, aux risques et périls du délégataire ;mandate le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet et notamment la procédure de publicité et de mise en concurrence, en vue de recueillir des candidatures et des offres, selon les modalités prévues aux articles du Code de la Commande Publique, et fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de l'Auberge des Entremonts, de la façon suivante :

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (3 titulaires, 3 suppléants) ;
- les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de la Commune jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 07/07/2022.

Vote pour 12

3. LOCATION LOCAL IMMEUBLE EPERNAY

Madame Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Tempo Job (agence d'intérim) a sollicité la commune pour la location d'un local afin d'exercer son activité professionnelle. Il lui a été proposé le local situé dans l'immeuble de l'OPAC « Epernay ».

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Accepte la location du bureau situé dans le bâtiment OPAC « Epernay » à l'entreprise TEMPO JOB – Epernay – 73670 ENTREMONT-LE-VIEUX
- Fixe le loyer mensuel à 200€ révisables, charges non comprises
- Autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants

Vote pour 12

4. SUBVENTION AUPRES DE L'AMICALE DES MAIRES ET ANCIENS MAIRE DU CANTON DES ECHELLES

L'amicale des Maires et anciens Maires du canton des Echelles a pour vocation d'échanger et de partager des expériences entre élus et anciens élus. Une subvention au titre de l'année 2022 est sollicitée par cette amicale selon le calcul suivant : 0.30 € par habitant x 644 habitants (recensement 2019) soit 193.20€, arrondi à 193.00€

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- décide d'allouer au profit de l'amicale des Maires et anciens Maires du canton des Echelles au titre de l'année 2022, une subvention d'un montant de 193 euros.

Vote pour 12

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. MUSEE :

1. Accroissement temporaire d'activités :

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 17 juin 2022 au 4 juillet 2022 inclus.

Vote pour 12

Arrivée de Monsieur Serge Le Thérizien

2. Point sur le projet de restructuration et demande de subvention complémentaire :

Le projet de requalification du musée de l'ours des cavernes a fait l'objet d'estimations financières successives au cours des différentes phases de sa définition. Le projet porte sur la restructuration de la scénographie et sur l'extension d'environ 100 m² du bâtiment pour accueillir des groupes dans de bonnes conditions et un espace d'exposition temporaire plus vaste que l'actuel.

A la suite de l'ouverture des plis, dans cette période tourmentée, il est constaté que le budget prévisionnel est largement dépassé. Les élus se questionnent sur la poursuite ou non du projet. La scénographie est engagée depuis début juin à la suite des décisions prises lors des précédents conseils municipaux ou réunions dédiées. Les subventions ayant été attribuées sur un montant de 755000€ HT il est nécessaire de solliciter un complément de financement. Le plan de financement est modifié pour prendre en compte les augmentations et la nouvelle sollicitation auprès de l'Europe.

Le conseil municipal échange sur la situation qui conduit à poursuivre le projet malgré l'augmentation substantielle du projet. La part d'autofinancement s'élève à 164 000€ HT en considérant le mécénat du Crédit agricole qui devrait s'élever à 30 000€.

Le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de financement modifié
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande d'avenant auprès de l'Europe (FEDER-POIA - espace valléen destination Chartreuse) en vue d'une augmentation du montant de la subvention (413 000€)
- Autorise Madame le Maire à déposer une demande de mécénat auprès du Crédit Agricole des Savoie - Fondation Crédit Agricole Pays de France (30 000€)

Vote pour 11 – abstentions : 2

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC LES HABITANTS DES PERRETS ET SECURISATION DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG

Depuis 2020 la commission environnement travaille à la sécurisation de la circulation aux Perrets et à Epernay. Il est rappelé que des écluses sont mises en place dans le bourg après la foire du 15 juin depuis 2017.

Un alternat en aval de la grange Charquet sur la RD 45 sera matérialisée par la pose de panneaux B15 et C18 (flèches blanche et rouge sur fond bleu.). Une convention sera signée entre la commune et le conseil départemental.

Le revêtement de la route sera fait en septembre - octobre 2022, une ligne blanche matérialisera un espace piétonnier en bordure de voie.

Une écluse sera installée au niveau des Perrets avec des panneaux d'alternat, à titre d'expérimentation. Selon le résultat de l'expérimentation le panneau d'agglomération pourrait-être déplacé de façon à limiter la vitesse à 50 km/h au niveau des Perrets (70 km/h actuellement).

Les habitants des Perrets sont venus nombreux et sont très satisfaits des échanges qui ont eu lieu durant la réunion organisée sur place.

Il a été demandé au Conseil Régional la possibilité de déplacer l'arrêt bus pour améliorer la sécurité des usagers.

2. MOIS DE LA NUIT :

Le Parc naturel régional de Chartreuse propose d'accompagner les communes dans le déploiement d'animations durant le mois de la nuit en octobre 2022. Il est décidé d'organiser des animations de façon perlée sur tout le mois.

Ainsi seront proposés : une rando nocturne dans le village, suivie d'une observation du ciel avec le club d'astronomie Astronomie des Monts, un atelier d'écriture, une conférence de chercheurs en écologie et astronomie potentiellement sur les chauves-souris, une pâtisserie éphémère.

Le Parc finance les animations à hauteur de 500€. Le budget total pour couvrir les propositions ci-dessus s'élève à 460€ + les frais de déplacement des chercheurs et le gîte chez l'habitant.

Le mois de la nuit se terminerait par une réunion publique sur l'extinction.

3. TENNIS MUNICIPAL :

Le terrain de tennis a été remis en état (fissures rebouchées, filet installé) par les employés communaux. Une semaine après des dégradations ont été constatées : filet dégradé, poteau tordu, bouteilles de verre laissées sur place, fumigènes, peinture...

Le conseil regrette ces agissements qui empêchent les habitants de profiter d'un équipement ludique. Une plainte sera déposée en gendarmerie.

4. CHEMIN DE L'ALPETTE :

Des poteaux ont été cassés durant l'hiver et des blocs ont dévalé sur le chemin. Un devis a été demandé à l'ONF et les travaux ont été commandés pour réalisation avant le 18 juin date de montée des alpagistes.

IV. TRAVAUX :

Pas d'information particulière

V. TOURISME, AGRICULTURE FORET :

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE COFOR (COMMUNES FORESTIERES) DU 11 JUIN 2022 :

Le rapport financier a été présenté en séance, il est positif.

COFOR constate que le cours des bois qui était plutôt à la hausse sur les derniers mois tend à stagner. Une explication possible est le ralentissement des constructions lié à la hausse du prix des matériaux. COFOR n'a aucune visibilité sur l'avenir avec la guerre en Ukraine et la politique actuelle de la Chine qui importe la totalité des bois dont elle a besoin. Après des coupes excessives, la Chine a entrepris une campagne de replantation massive.

L'ONF reste vigilant à ce que les bois issus des forêts publiques ne soient pas vendus à destination de la Chine.

En forêt domaniale presque 100% des ventes se font en « bois façonnés bord de route ».

La vente groupée de bois des communes par l'ONF aura lieu le jeudi 16 juin. La commune a 1 lot, au Gleisin.

VI. VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. ADRESSAGE :

La commune pourra bientôt intégrer les données d'adressage dans base adressage nationale.

La distribution des numéros de maison et des documents correspondants est prévue en automne.

2. BIBLIOTHEQUE :

3 bénévoles ont participé à une formation de 7 jours organisée par Savoie Biblio.

Savoie Biblio demande à avoir un projet d'ensemble définissant les grandes lignes de ce qu'il est souhaité de mettre en œuvre pour le développement de la bibliothèque et peut participer à un atelier de travail.

Le projet d'agrandissement de la boulangerie est à travailler également en fonction des besoins de la bibliothèque (100 m²).

3. SAVOIE MIGRANTS :

Savoie Migrants cherche un appartement pour loger soit une famille soit un couple. Le conseil propose l'appartement au-dessus de l'école jusqu'à l'hiver. Savoie Migrants finance les fluides et Entremont et Peuples aide la famille à vivre et à meubler l'appartement.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE VENDREDI 8 JUILLET 2022 A 19H30 SALLE DU ROCHAT

Levée de la séance à 21h45

Fait à Entremont le Vieux,
Le 15 juin 2022

Le Maire,
Anne LENFANT

